

SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE



Chef de Division

Moyen Orient et Afrique du Nord
MENA.3. Maghreb

Bruxelles, 12 juillet 2021
A(2021)3526339- eeas.mena.3(2021)5082942

Cher Monsieur Mehenni,

Je vous remercie de votre lettre du 24 mai 2021 concernant « l'accusation fallacieuse de l'Algérie contre le MAK ». Le Haut Représentant/Vice-Président Borrell m'a demandé de vous répondre en son nom.

Nous avons suivi avec attention le classement du MAK (Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie) en tant qu'organisation terroriste par les hautes instances algériennes. Le respect des principes de la représentation démocratique, des droits et libertés et de la démocratie participative sont garantis par la Constitution algérienne et constituent des éléments importants des relations UE-Algérie, tel que reflété dans l'Accord d'association et renforcé par les Priorités de partenariat. En conséquence, nous les abordons régulièrement avec les autorités algériennes à Bruxelles et à Alger.

Je vous prie d'accepter, Monsieur Mehenni, l'expression de mes salutations distinguées.

Rosamaria Gili
Chef de division
(Signé)

Service Européen pour l'Action Extérieure, B-1046 Bruxelles - Belgique.